

# LE DROIT DE MUTER

## RENTREE : DES CONDITIONS D'EXERCICE TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

### Sape des concours et de l'attractivité : le Ministère coupable !

Depuis 2017, une opération de sape des concours des CAPES/CAPET/CAPLP et de l'attractivité de nos métiers est organisée. En 7 ans, le nombre de postes ouverts aux CAPES externes a diminué de 30% et le nombre d'inscrit·es de 44 %. Les disciplines qui voient le nombre de postes diminuer ne font pas le plein. **Le refus d'investir et de revaloriser le métier par des solutions efficaces et pérennes, entraîne la dégradation continue de nos conditions d'exercice.**

### Rentrée 2023 : 1 352 postes vacants après le mouvement !

Avec 36,9% des postes offerts au mouvement restés vacants, le lamentable record de 2022 est battu, malgré la diminution des besoins organisée par les réformes. Dans les disciplines les plus déficitaires (technologie, sciences physiques, économie-gestion...), il n'est plus possible de pourvoir les postes. Loin d'être le seul fait de l'Éducation prioritaire (en REP+, 13 postes vacants sur 86 offerts au mouvement), la pénurie touche tous les types d'établissements. Cela permet au Rectorat d'afficher un taux de néo-titulaires affectés dans leurs vœux toujours plus élevé (85,6%), mais sans lien avec la qualité des conditions de travail, qui ne

font que se dégrader : HSA contraintes, charge de travail alourdie, qualité des affectations dégradée, multiplication des compléments de service.

À la difficulté de pourvoir les postes, le Rectorat répond par des rustines, toujours aussi peu convaincantes :

- bonification d'entrée pour les zones dites excentrées : un leurre quand on connaît la réalité du terrain ! La difficulté étant moins de trouver des volontaires pour y exercer que d'y proposer des supports complets et des couplages raisonnables (temps de trajet, quotités...);

- profilage massif des postes : une stratégie dangereuse pour nos droits statutaires (recrutement local, absence de barème) et inefficace. Sur les 266 proposés en 2023, 186 postes spécifiques académiques sont restés vacants. Le dispositif POP (postes académiques à profil, avec recrutement national) prouve lui aussi son inefficacité : sur 9 postes proposés, un seul pourvu dans l'académie ! Face à l'évidence, le Rectorat consent enfin à renoncer à ce dispositif pour 2024.

### Rentrée 2024 : incertitudes et dégradations en vue !

Au nom du « choc des savoirs », le Ministère a annoncé des mesures aux incidences importantes sur les postes, les emplois du temps, l'organisation pédagogique, et largement financés par un redéploiement de moyens : réduction

d'une heure de l'horaire hebdomadaire avec suppression de la technologie confirmée en 6<sup>ème</sup>, groupes de niveaux en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, en mathématiques et français, augmentation de l'horaire d'EMC en 6<sup>ème</sup>.

La dotation académique reste sans lien avec la croissance démographique, qui s'accroît : + 2 968 élèves en 2023. Avec la création de 79 ETP (équivalents temps plein) et 71 ETP supplémentaires pour les groupes de niveau en collège, l'augmentation de la dotation ne suffit pas à répondre aux besoins. En attestent les 95 ETP prévus pour les HSA, une décision lourde de conséquences sur les conditions de travail.

**Mais la rentrée se prépare surtout dans la plus grande incertitude en l'absence de textes officiels sur la réforme. Et avec l'annonce des 582 millions d'euros retirés à l'école publique, le « choc des savoirs » ségrégatif (groupes de niveau) et désormais officiellement sans moyens, doit manifestement être abandonné.**

La FSU continue de revendiquer des moyens supplémentaires pour réduire partout les effectifs par classe, seul remède efficace à la difficulté scolaire.



## L'action des élu·es SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclat les garanties statutaires et le paritarisme, qui permettaient jusqu'alors à nos élu·es d'exercer un contrôle sur les affectations, d'en assurer la transparence, tout en luttant contre les passe-droits et l'arbitraire et **de mettre en œuvre en CAPA nos revendications en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement.**

Les élu·es FSU continuent à exiger transparence et équité de traitement pour chacun·e et pour l'ensemble de la Profession.

La remise en cause des compétences des instances paritaires en matière de mutation ne permet plus désormais la **vérification des barèmes et des affectations de chaque participant·e au mouvement, syndiqué·e ou non.** Cependant nos élu·es, fort·es de leur

expérience, sont toujours aux côtés des collègues.

Contactez-nous, consultez nos articles en ligne et participez à nos nombreux stages et réunions ! Dans ce contexte très préoccupant pour l'avenir de la Fonction publique et des droits des personnels, il importe, plus que jamais, de connaître ses droits et de les défendre avec les syndicats de la FSU.

